

## 10 choses à savoir sur l'appel à obligations Quai 10 !

1. Il s'agit d'un prêt, pas d'un don ! (Taux d'intérêt de 1,5%). Le projet a reçu le label de finance solidaire « Financité/Fairfin ».
2. Le Ciné Le Parc et le Quai 10 ne sont qu'un seul et même projet. En effet, l'Asbl a remporté, en 2011, l'appel à candidatures lancé par la Ville de Charleroi pour gérer et animer le Quai 10.
3. Le Quai 10 est un centre de culture consacré à l'image animée et interactive qui compte 5 salles de cinéma (4 au Quai 10 + 1 au Parc), un département gaming, une résidence de jeunes entreprises de création numérique et une grande brasserie.
4. Les travaux et aménagements nécessaires à l'ouverture se terminent donc et sont d'ores et déjà financés via le soutien de la Ville de Charleroi, la Région Wallonne et l'Europe.
5. L'appel à obligations est lancé pour nous aider à financer des améliorations complémentaires qui nous permettront de développer plus de nouveaux projets et de mieux accueillir encore le public.
6. L'objectif est financier mais aussi sociétal. Il s'agit ici de donner la possibilité au public de devenir acteurs et ambassadeurs du projet Quai 10. La participation au projet s'accompagnera d'avantages (carte de membre, invités d'honneur aux événements,...)
7. La période pendant laquelle vous pouvez souscrire aux obligations a débuté le 23 septembre 2016 et se termine le 23 janvier 2017.
8. Le montant minimum de l'investissement est de 75€ (évidemment, il n'y a aucun plafond maximum 😊)
9. Retrouvez toutes les informations et inscrivez-vous en quelques clics sur <http://www.quai10.be/obligations/>. Nous répondrons également à toutes vos questions au 071/31.71.47
10. Des visites publiques seront régulièrement organisées au Quai 10, vous en serez informés via nos divers canaux de communication.

